



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Bilan des accidents du travail et des maladies professionnelles**

## **Année 2024**

**Ministère de l'éducation nationale  
Direction générale des ressources humaines  
Service des politiques sociales et des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs,  
techniques, pédagogiques, sociaux et de santé  
Sous-direction des politiques sociales  
Département DGRH C1-1**

## Synthèse statistique des accidents de service, des accidents du travail et des maladies professionnelles, année 2024

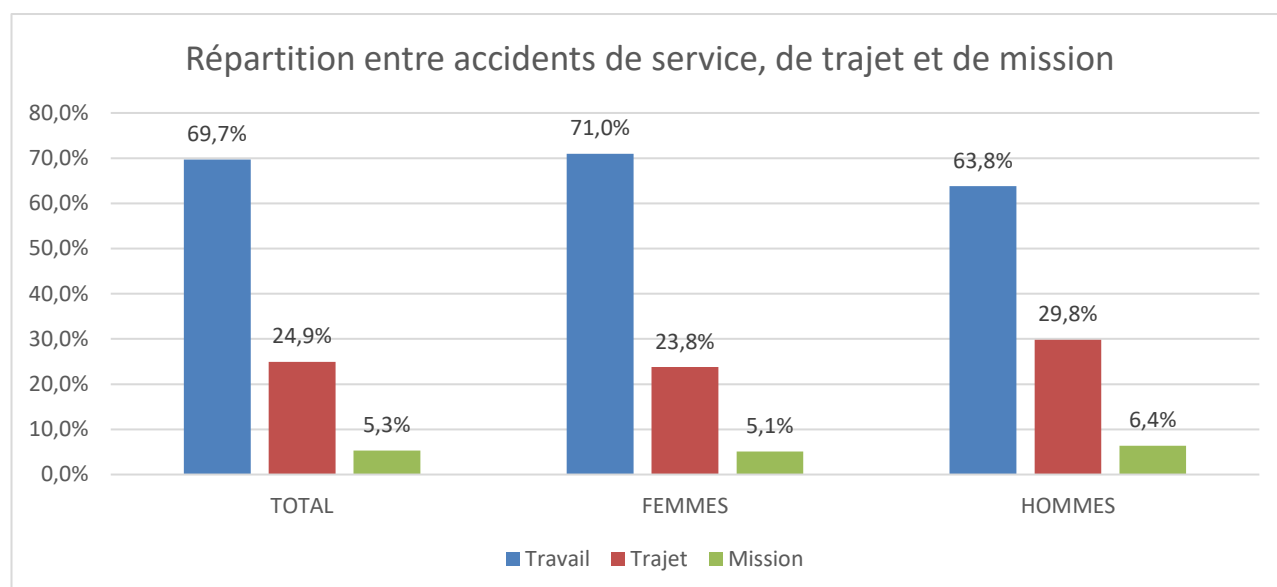
Données issues de l'application ANAGRAM

**Sont comptabilisés les accidents de service et du travail des personnels en fonction dans les 30 académies et en administration centrale.**

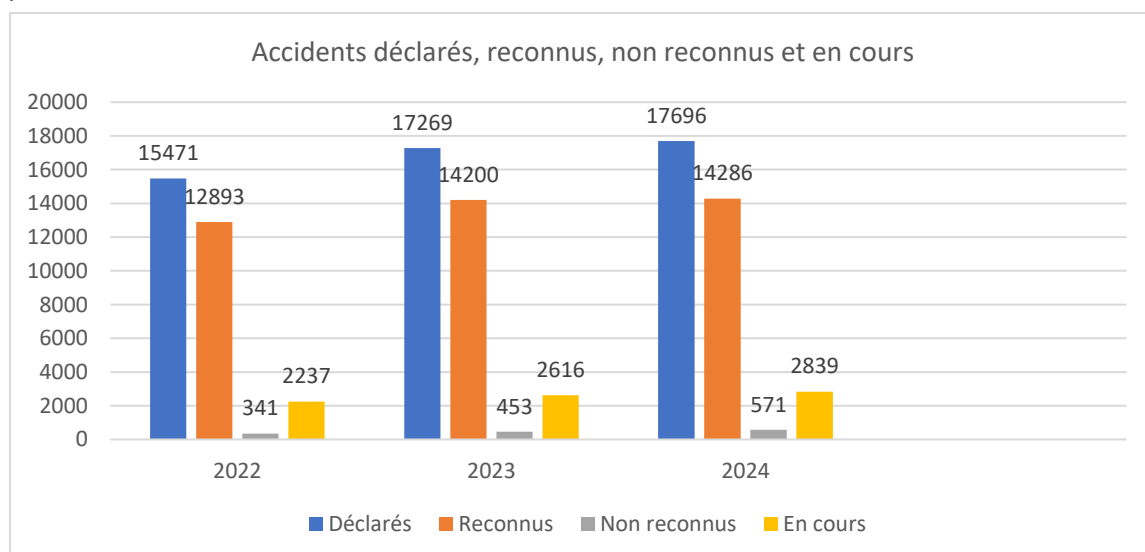
### I. Accidents de service, de travail et de mission en 2024

**17 696 accidents** ont été déclarés en 2024 dont **14 286 ont été reconnus**, 2839 sont en cours de traitement et 571 n'ont pas été reconnus ; 2180 accidents déclarés avant 2024 ont par ailleurs été reconnus en 2024.

**80,6 % des accidents reconnus concernent des femmes** alors qu'elles représentent **74 % de l'effectif total** du ministère (source BDS 2023).



#### 1. Répartition entre accidents déclarés, reconnus et en cours de reconnaissance :



Le pourcentage d'accidents reconnus en 2024 est de **80,8%** (contre 82,2% en 2023) ; ce taux est de 81,2 % pour les femmes et de 87,9% pour les hommes.

2. Répartition des accidents déclarés et reconnus par catégories d'emploi :

Catégories d'emploi (nomenclatures issues d'ANAGRAM)	Déclarés	Reconnus
Administration	1170	700
Assistant de service social	29	23
Autre	82	65
Agents d'entretien et de maintenance	2	2
Direction	198	161
Education	330	257
Enseignement 1 <sup>er</sup> degré	4149	3535
Enseignement 2 <sup>nd</sup> degré collège	2447	2009
Enseignement 2 <sup>nd</sup> degré lycée	1316	1046
Enseignement 2 <sup>nd</sup> degré lycée professionnel	827	671
Enseignement spécialisé	138	121
Enseignement supérieur	30	21
Formation continue (GRETA)	7	7
Inspection	35	25
Laboratoire	57	49
Non renseigné	6432	5208
Orientation / réadaptation	26	21
Santé	126	110
Stagiaires	7	7
Surveillance	151	126
Technique (ITRF)	137	122
<b>Total</b>	<b>17696</b>	<b>14286</b>

3. Répartition des accidents par statut d'emploi :

Statut	Titulaires	Contractuels
<b>Nombre d'accidents déclarés</b>	16305	1391
<b>Part des accidents déclarés</b>	92,1 %	7,9 %
<b>Nombre d'accidents reconnus</b>	13200	1086
<b>Part des accidents reconnus</b>	92,4 %	7,6 %

Parmi les 14286 accidents reconnus comme imputables au service, 13200 concernaient des agents titulaires (92,4 % contre 93 % en 2023) contre 1086 pour les agents non titulaires, soit 7,6 % des accidents reconnus alors que les personnels non titulaires représentent 5,9% de l'effectif géré par le ministère<sup>1</sup>.

4. Accidents ayant donné lieu à un arrêt de travail en 2024 :

7249 accidents ont donné lieu à un **arrêt de travail**, soit 50,7% des accidents reconnus (contre 53,8 % en 2023) ; ces arrêts ont causé 203 296 jours d'arrêt (225 248 en 2023), soit une moyenne de **28 jours par accident** (contre 29,5 jours en 2023).

Selon le type d'accidents reconnus, le nombre de jours d'arrêts de travail se répartit de la façon suivante :

	2022	2023	2024
<b>Accident de service</b>	70%	69%	70,5%
<b>Accident de trajet</b>	24%	24%	24%
<b>Accident survenu en mission</b>	6%	7%	5,5%

<sup>1</sup> Source : BDS 2022

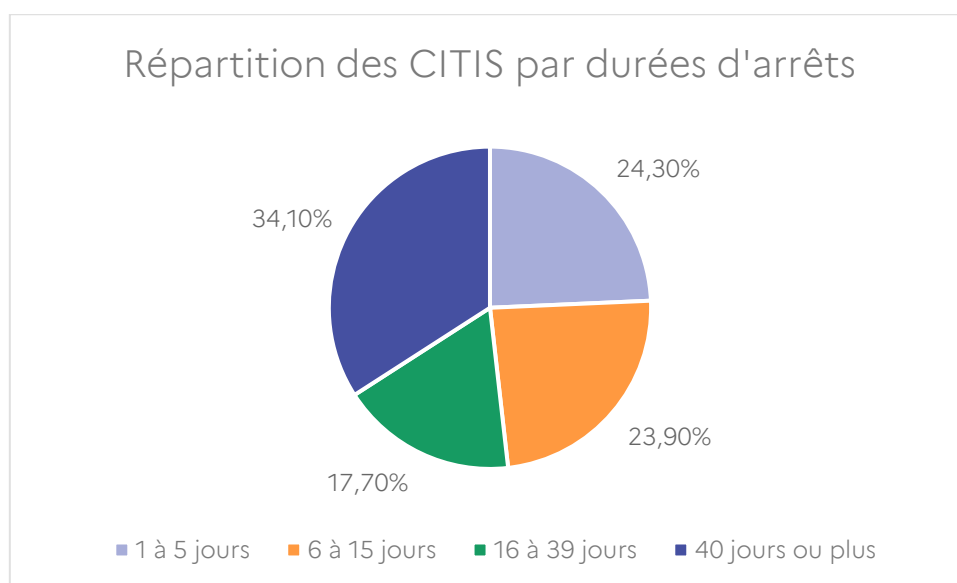
Selon la nature des accidents reconnus, le nombre de jours d'arrêts de travail se répartit de la façon suivante :

Nature de l'accident	Nombre d'accidents avec arrêt	Nombre de jours d'arrêt de travail	Nombre moyen de jours d'arrêt
Accident de la voie publique - piéton	191	5731	31
Accident de la voie publique - véhicule	746	16961	23
Accident de la voie publique - vélo	524	13235	25
Activité sportive	280	9493	34
Agression (verbale 367+physique 577)	944	33126	35
Autres	258	8779	34
Chute de personne de hauteur	438	11145	25
Chute de personne de plain-pied	1444	40463	28
Chute/projection d'objet	131	3447	26
Electrisation - Electrocuton	2	15	7,5
Explosion	4	299	74,8
Exposition aux risques chimiques ou biologiques	24	276	11
Glissade	393	11754	30
Heurt personne/objet	603	11580	19
Malaise (cardiaque 8 + AVC 9 + chocs nerveux 31)	48	2817	59
Manutention	255	4855	19
Mouvement brusque	388	8515	22
Risques psychosociaux	258	13637	53
Tentative de suicide	2	407	203,5
Torsion	316	6761	21
<b>TOTAL</b>	<b>7249</b>	<b>203296</b>	<b>28</b>

La répartition des arrêts de travail selon leur durée est la suivante <sup>2</sup> :

	Un seul arrêt	Deux arrêts et plus	Ensemble
1 à 5 jours	23,8 %	0,3 %	24,3 %
6 à 15 jours	22,6 %	1,4 %	23,9 %
16 à 39 jours	15 %	2,8 %	17,7 %
40 jours ou plus	26,9 %	7,2 %	34,1 %
<b>Ensemble</b>	<b>88,3 %</b>	<b>11,7 %</b>	<b>100,0</b>

Près de 90 % des agents ayant été placés en CITIS n'ont eu qu'un seul arrêt.



Si près de la moitié des arrêts sont inférieurs à 15 jours (24,3% entre 1 et 5 jours, 23,9 % entre 6 à 15 jours), 34,10% d'entre eux dépasse les 40 jours (contre 34 % en 2023).

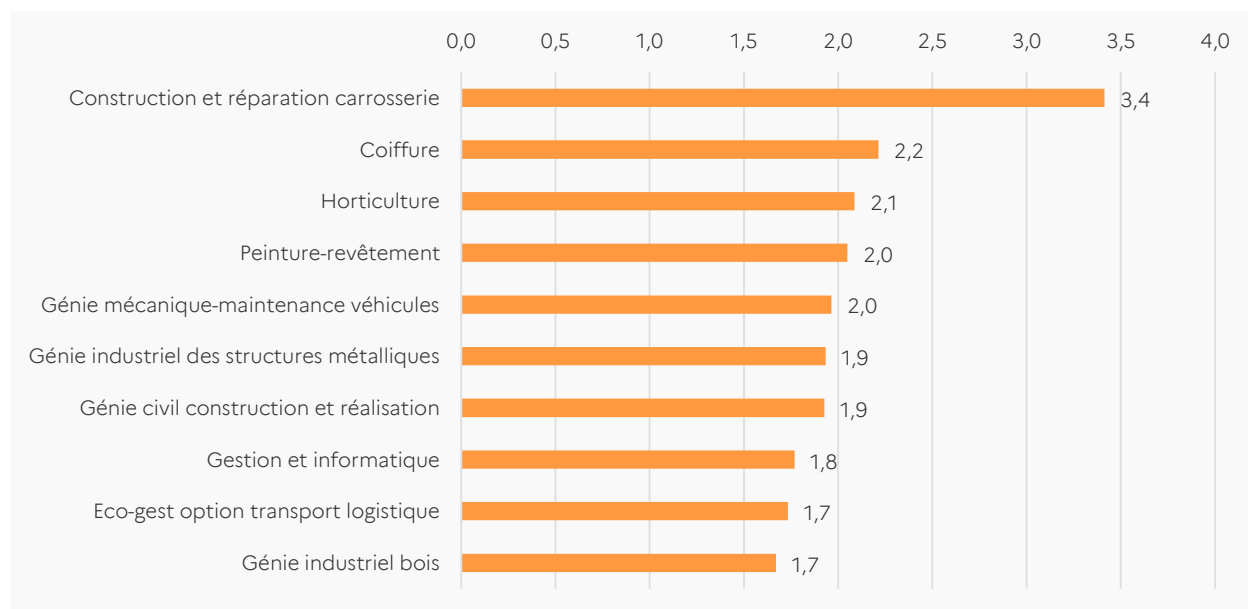
<sup>2</sup> [Données issues du Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire de la DEPP pour l'année scolaire 2024-2025.](#)

Part des agents ayant bénéficié d'un congé au titre de l'AT/MP en 2024 :

Enseignants du secteur public	<b>Premier degré</b>	<b>1,3</b>
	Titulaires	1,3
	Non-titulaires	0,9
	<b>Second degré</b>	<b>1,0</b>
	Professeurs agrégés ou de chaire supérieure	0,7
	Professeurs certifiés	0,9
	Professeurs d'éducation physique et sportive	2,6
	Professeurs de lycée professionnel	1,4
	Autres titulaires	3,0
	Non-titulaires	0,7
	<b>Total</b>	<b>1,2</b>
	Enseignants du secteur privé sous contrat	<b>Premier degré</b>
Titulaires		0,7
Non-titulaires		0,4
<b>Second degré</b>		<b>0,8</b>
Professeurs agrégés ou de chaire supérieure		0,7
Professeurs certifiés		0,8
Professeurs d'éducation physique et sportive		2,0
Professeurs de lycée professionnel		0,9
Autres assimilés titulaires		1,2
Maîtres délégués		0,5
<b>Personnels d'encadrement</b>	Personnels de direction	1,1
	Personnels d'inspection	1,1
	Encadrement supérieur	0,6
	<b>Total</b>	<b>1,0</b>
<b>Vie scolaire</b>	Personnels d'éducation	1,3
	Personnels d'assistance éducative	1,4
	<b>Total</b>	<b>1,4</b>
<b>Personnels ASS</b>	Filière administrative	1,3
	Filière santé et sociale	1,7
	Filière technique	5,2
	<b>Total</b>	<b>1,4</b>
<b>Personnels ITRF</b>		<b>2,0</b>

Certains emplois, notamment ceux exercés par les professeurs en lycées professionnels ont eu une proportion d'arrêts plus importante.

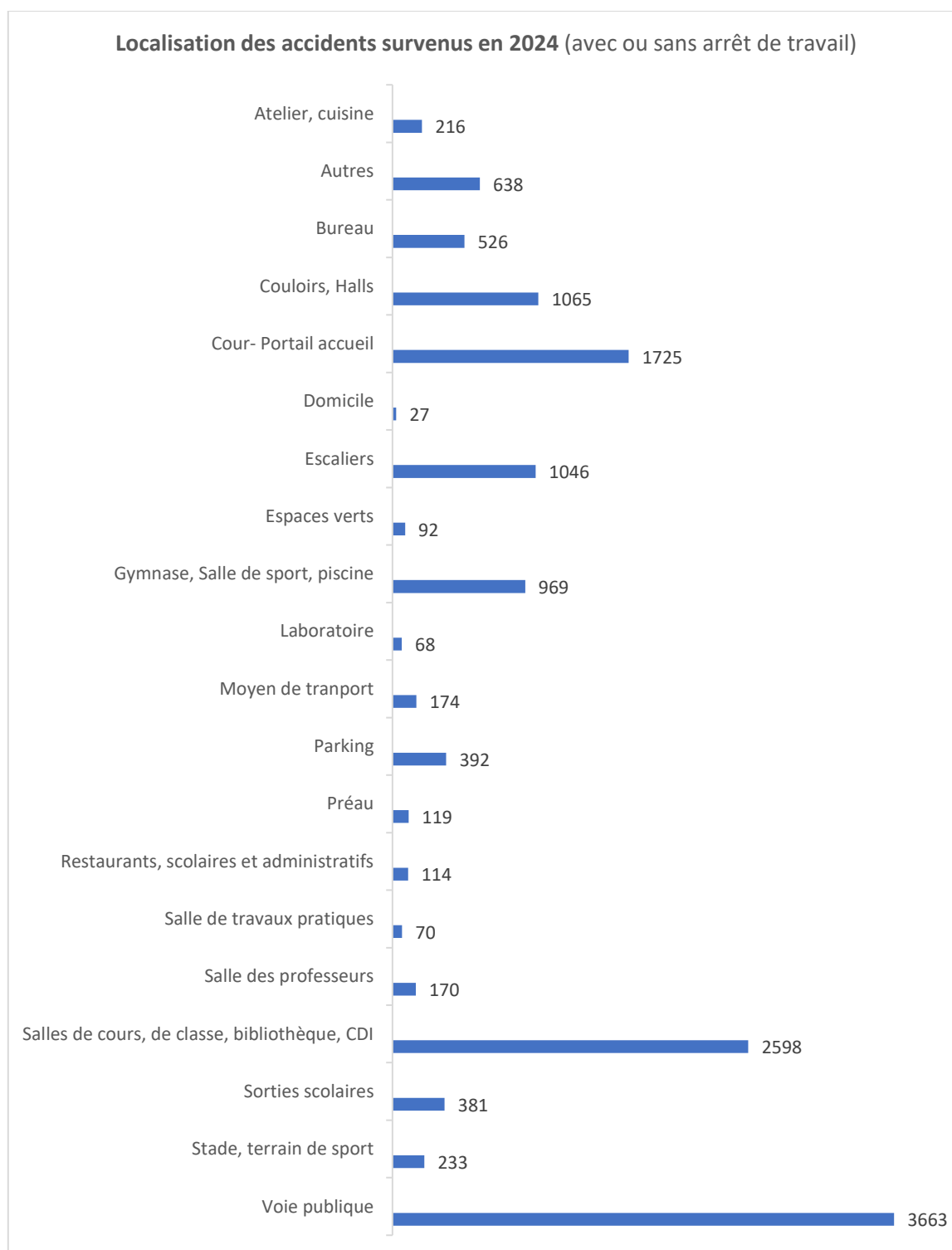
Disciplines de plus de 100 professeurs de lycée professionnel ayant la proportion (1) la plus importante d'agents ayant eu au moins un congé pour ATMP (en %) :



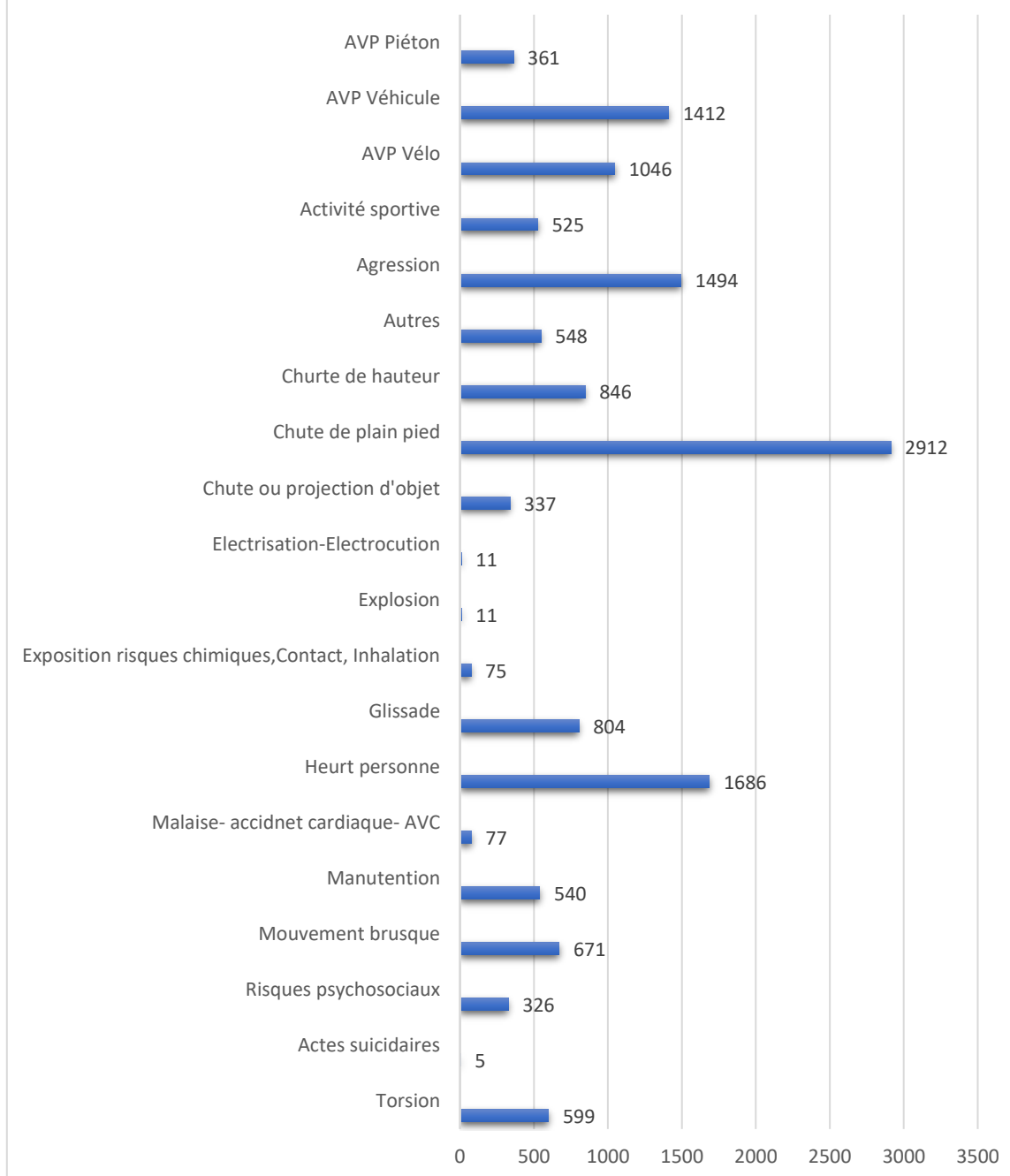
En 2024, 1 accident de service a conduit à 1 **décès** :

- 1 homme (adjoint technique) victime d'un malaise cardiaque sur son lieu de travail – DSDEN de l'Aube.

## 5. Localisation, typologie des accidents et nature des lésions :



## Typologie des accidents déclarés et reconnus en 2024 (avec et sans arrêt de travail)



Les trois premières causes d'accidents restent identiques entre 2023 et 2024 : chute de plain-pied, accidents de la voie publique et heurt de personne qui représentent ensemble près de 50% du total.

En 2024, **76,3%** des accidents de service causés par des agressions ont été reconnus imputables au service (contre 79 % en 2023, 80% en 2022 et 83,7% en 2021).

Répartition des accidents par type et lieu d'agression :

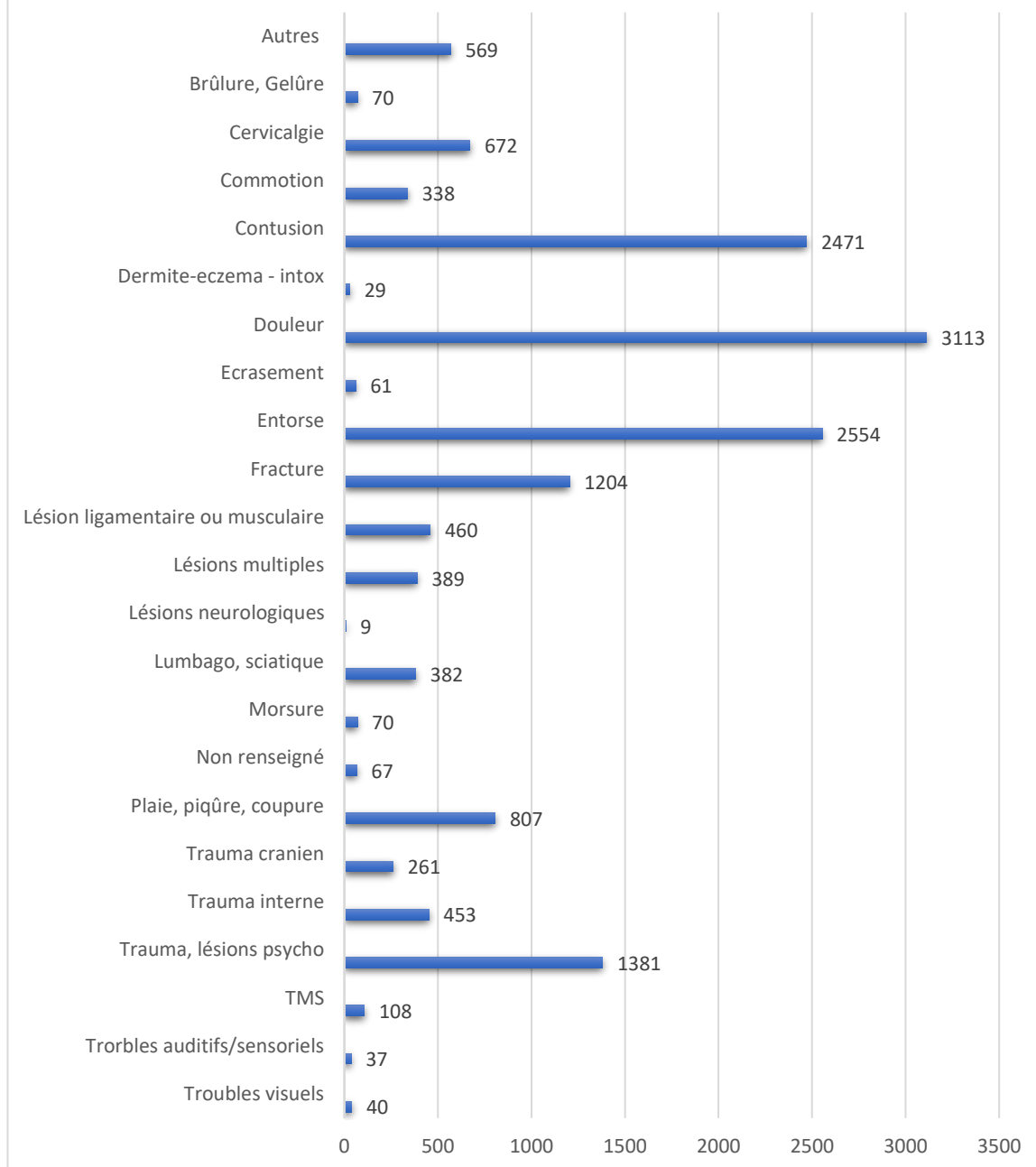
La majorité des agressions reconnues comme constitutives d'accidents de service sont des agressions physiques (67,3% d'agressions physique contre 32,7% d'agressions verbales). La part des agressions physiques augmente par rapport à 2023 où elle représentait 64 % en 2023.

Les agressions, qu'elles soient physiques ou verbales, surviennent très majoritairement sur le lieu de travail : 95,6 % sur le lieu de travail contre 4,3 % en dehors.

Bien que le nombre d'agressions physiques soit deux fois plus nombreuses que les agressions verbales, les agressions verbales ont entraîné un total de jours d'arrêts plus important :

- 16944 de jours d'arrêts cumulés pour les agressions verbales
- 16182 de jours d'arrêts cumulés pour les agressions physiques

## Typologie des lésions\* des accidents déclarés et reconnus déclarés en 2024

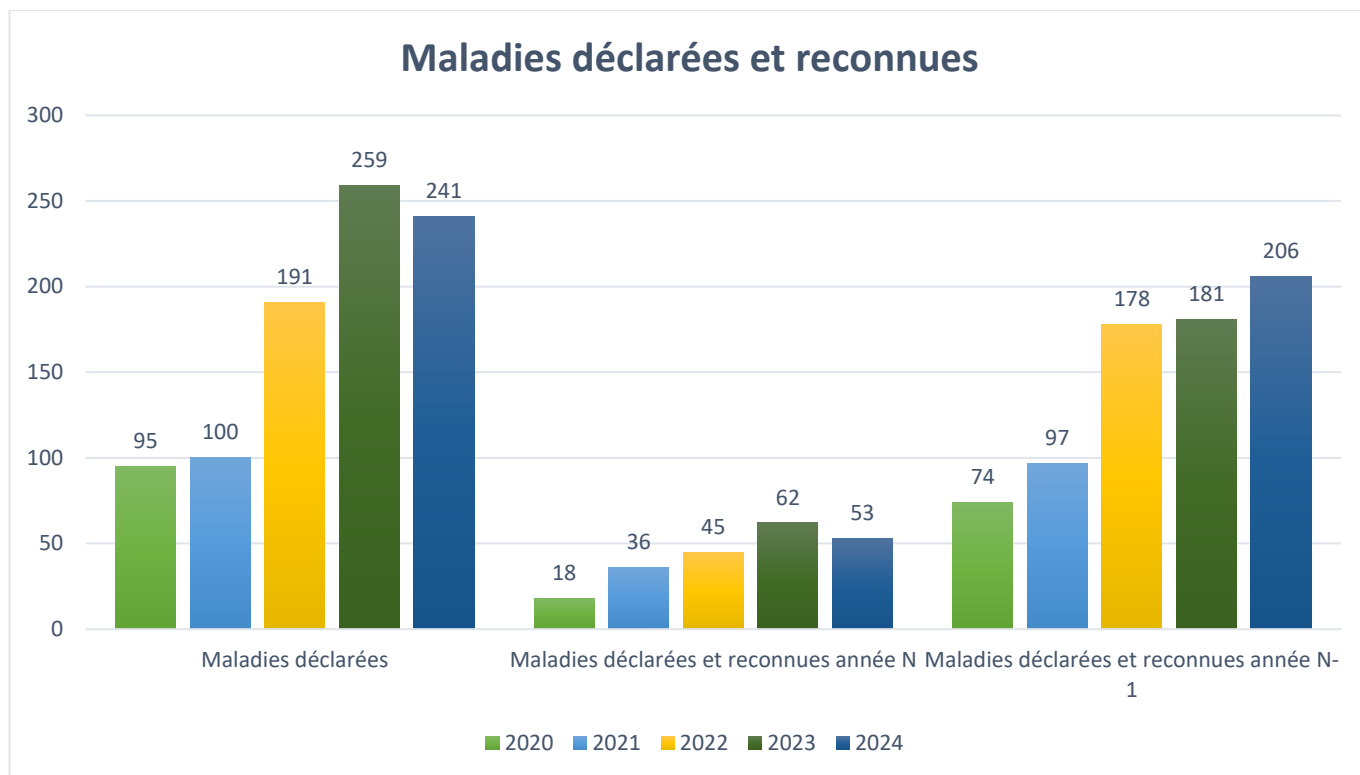


\*Un accident peut occasionner plusieurs lésions.

## II. Maladies professionnelles en 2024

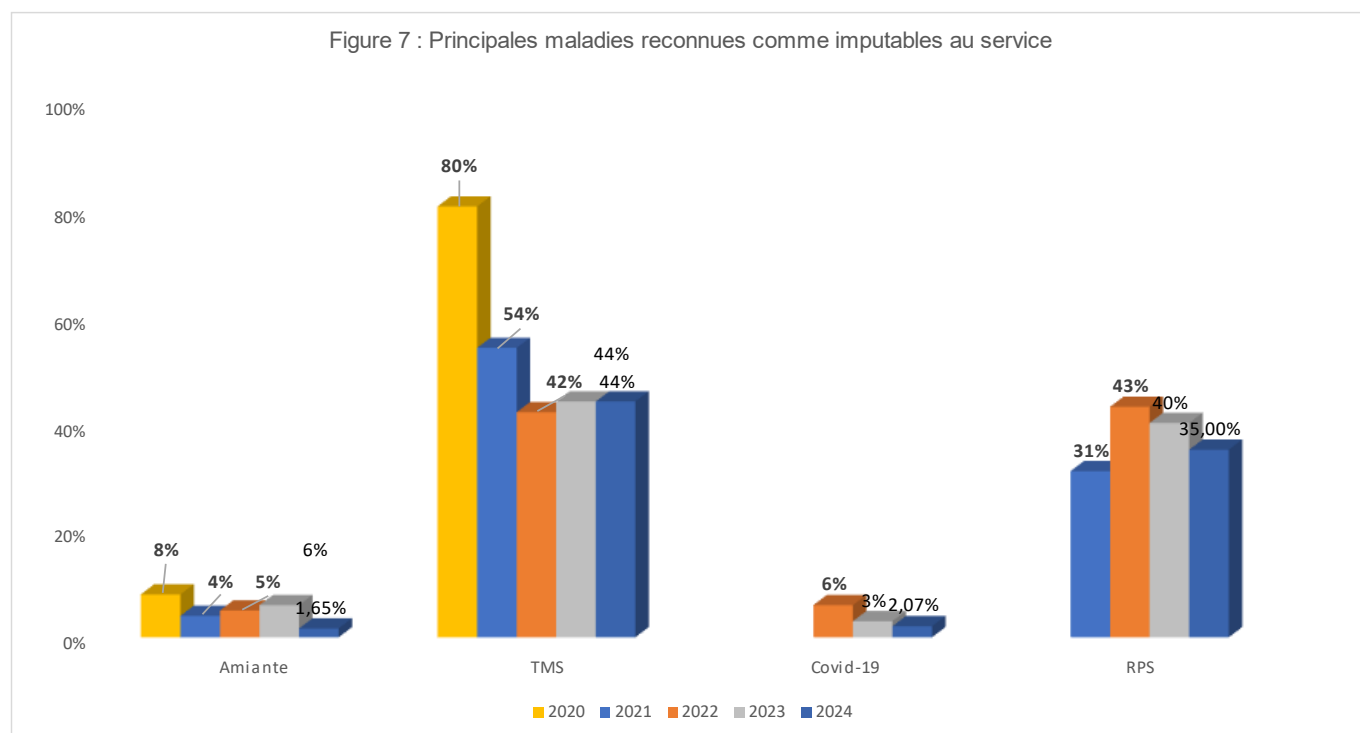
Le tableau suivant présente le détail des maladies professionnelles :

Numéro du tableau et intitulé de la maladie		TOTAL			
		Déclarées en 2024	Déclarées en 2024 et reconnues en 2024	Déclarées en 2024 et non reconnues en 2024	Déclarées avant 2024 et reconnues en 2024
10 ter	Affection cancéreuses causées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins ...	0	0	0	1
14	Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol ...	1	0	0	0
30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	4	0	0	4
30 bis	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	1	0	0	2
40	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	3	2	0	0
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	5	2	1	1
56	Rage professionnelle	1	0	0	0
57	Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	98	32	1	101
69	Affections provoquées par les vibrations et autres chocs itératifs du talon de la main sur éléments fixes	0	0	0	1
79	Lésions chroniques du ménisque	0	0	0	3
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	6	0	0	4
100	Affections respiratoires aiguës liées à une infection au SARS-Cov2	0	0	0	5
Hors tableau	Troubles psychosociaux (stress post-traumatique, dépression, burn-out...)	122	17	19	84
TOTAL		241	53	21	206



Sur les 241 maladies professionnelles déclarées en 2024, 53 ont été reconnues imputables au service en 2024. 195 maladies ont été déclarées par des femmes (soit 81 % des maladies déclarées), 46 par des hommes ; 40 maladies concernant des femmes ont été reconnues imputables (soit 75% des maladies reconnues) et 13 concernant des hommes.

Par ailleurs, 206 maladies, qui avaient été déclarées avant 2024, ont été reconnues en 2024.



### III. Focus sur les accidents de service des enseignants d'EPS

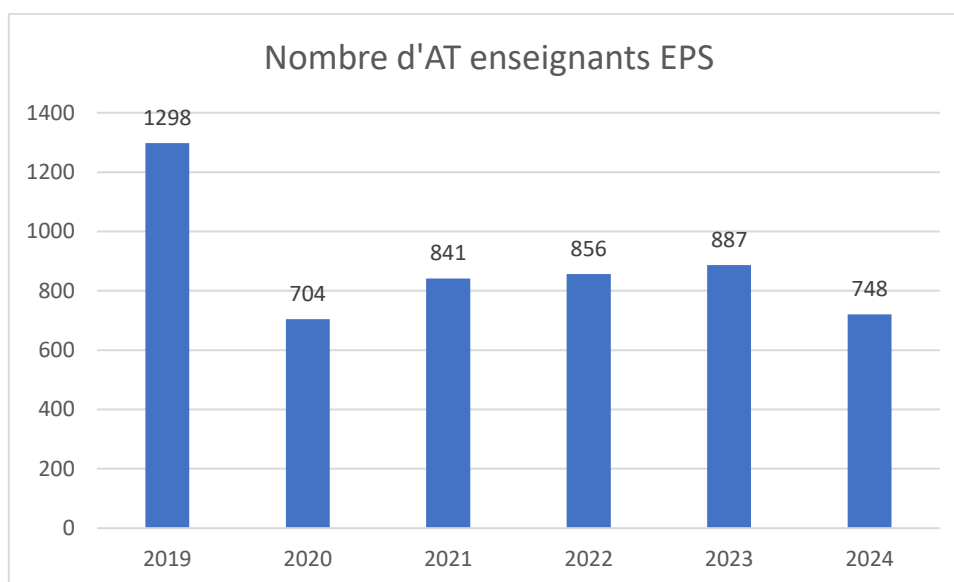
Les effectifs des enseignants d'éducation physique et sportive<sup>3</sup> se répartissent comme suit :

F	11 589	41,3%
H	16471	58,7%
Ensemble	28060	

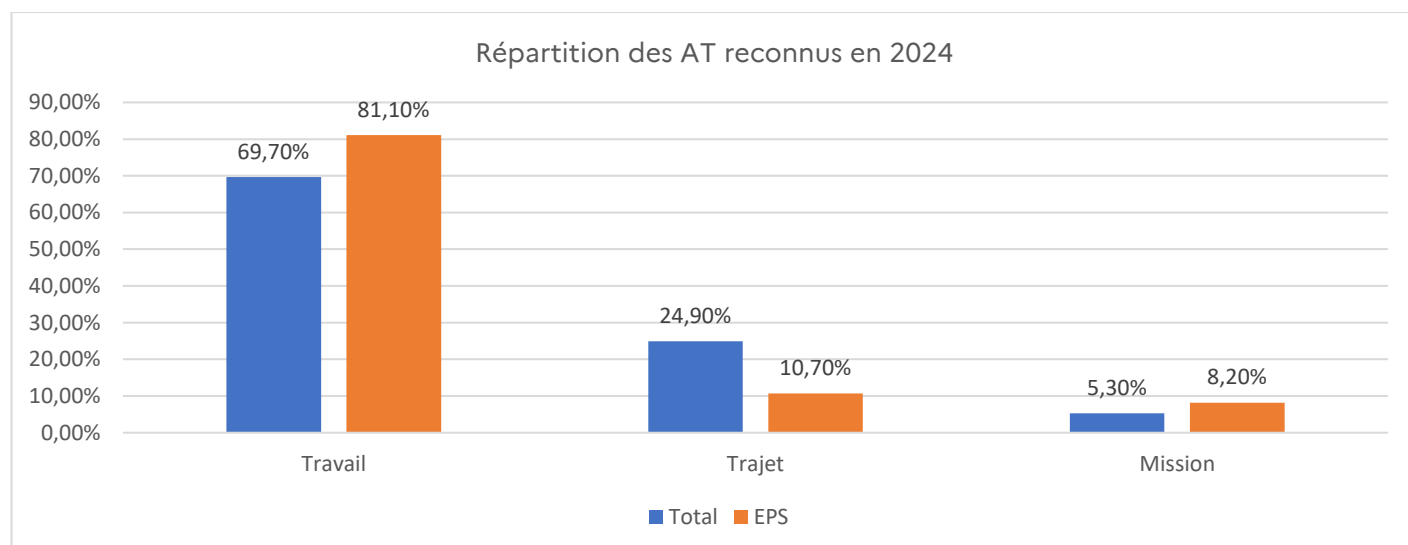
#### 1. Répartition entre accidents de travail, de trajet et de mission :

748 accidents reconnus en 2024 concernent des professeurs d'EPS soit de 5,24 % des accidents, alors qu'ils représentent 2,23 % de la population du ministère.

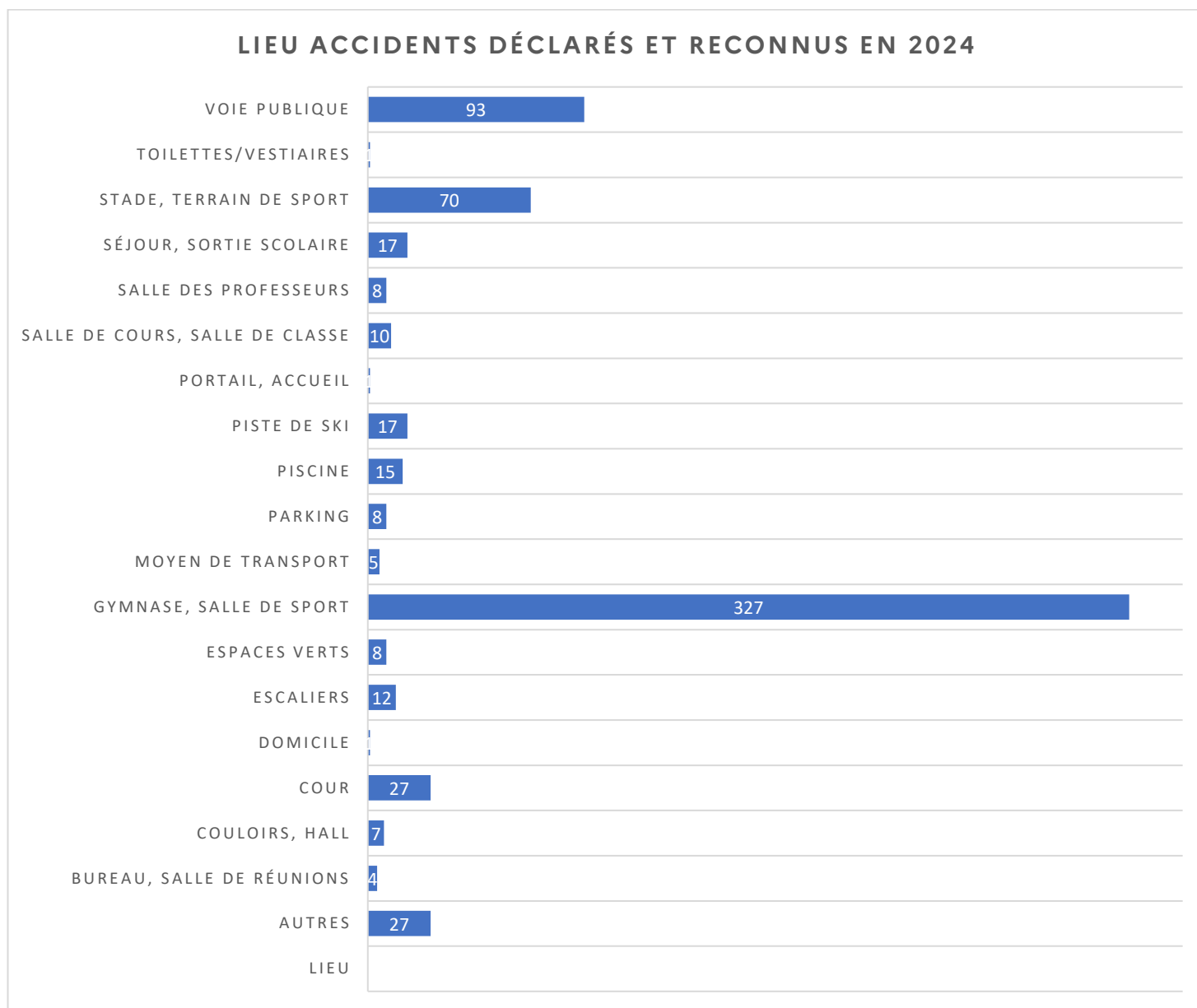
L'évolution du nombre d'accidents reconnus est la suivante :

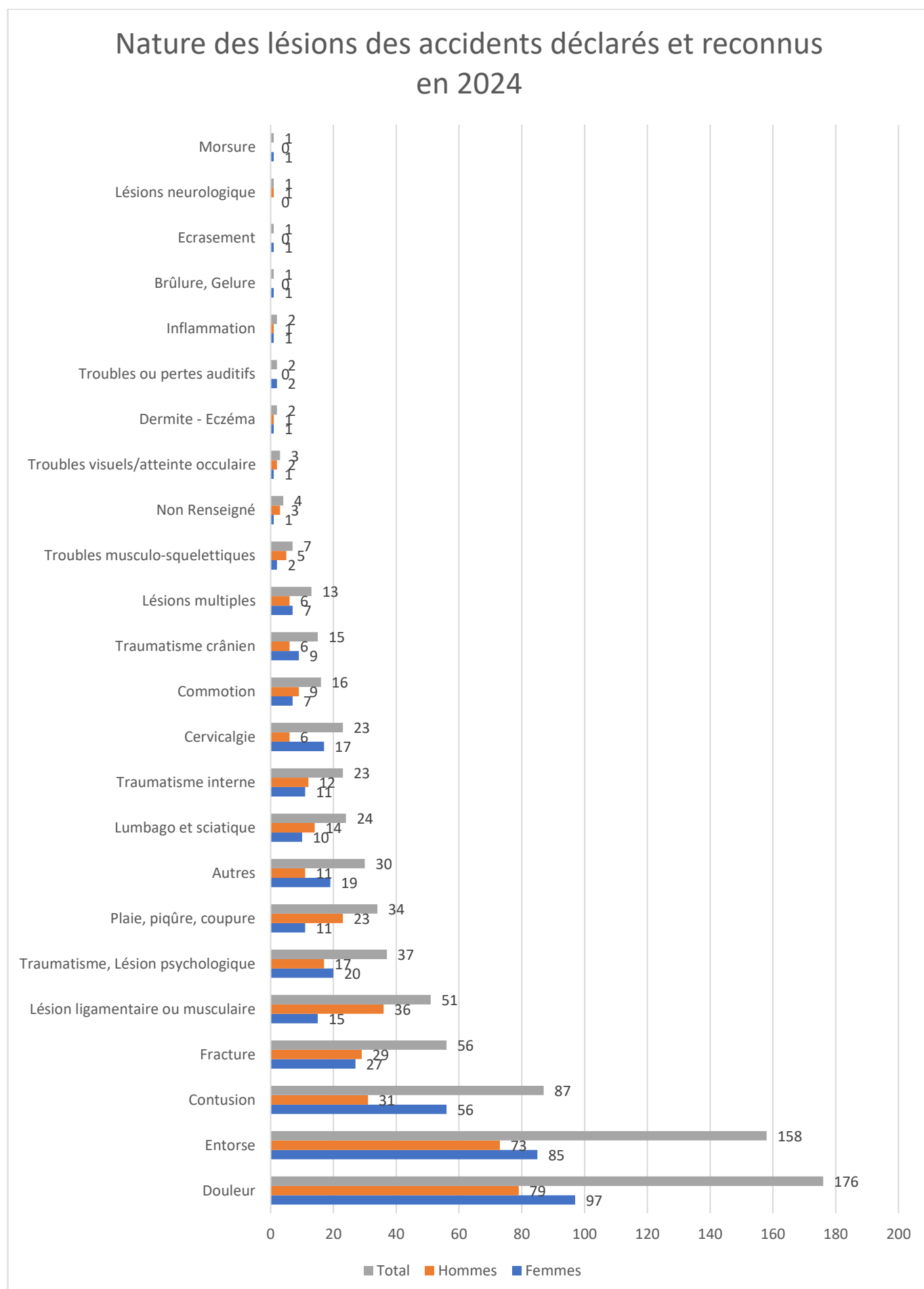


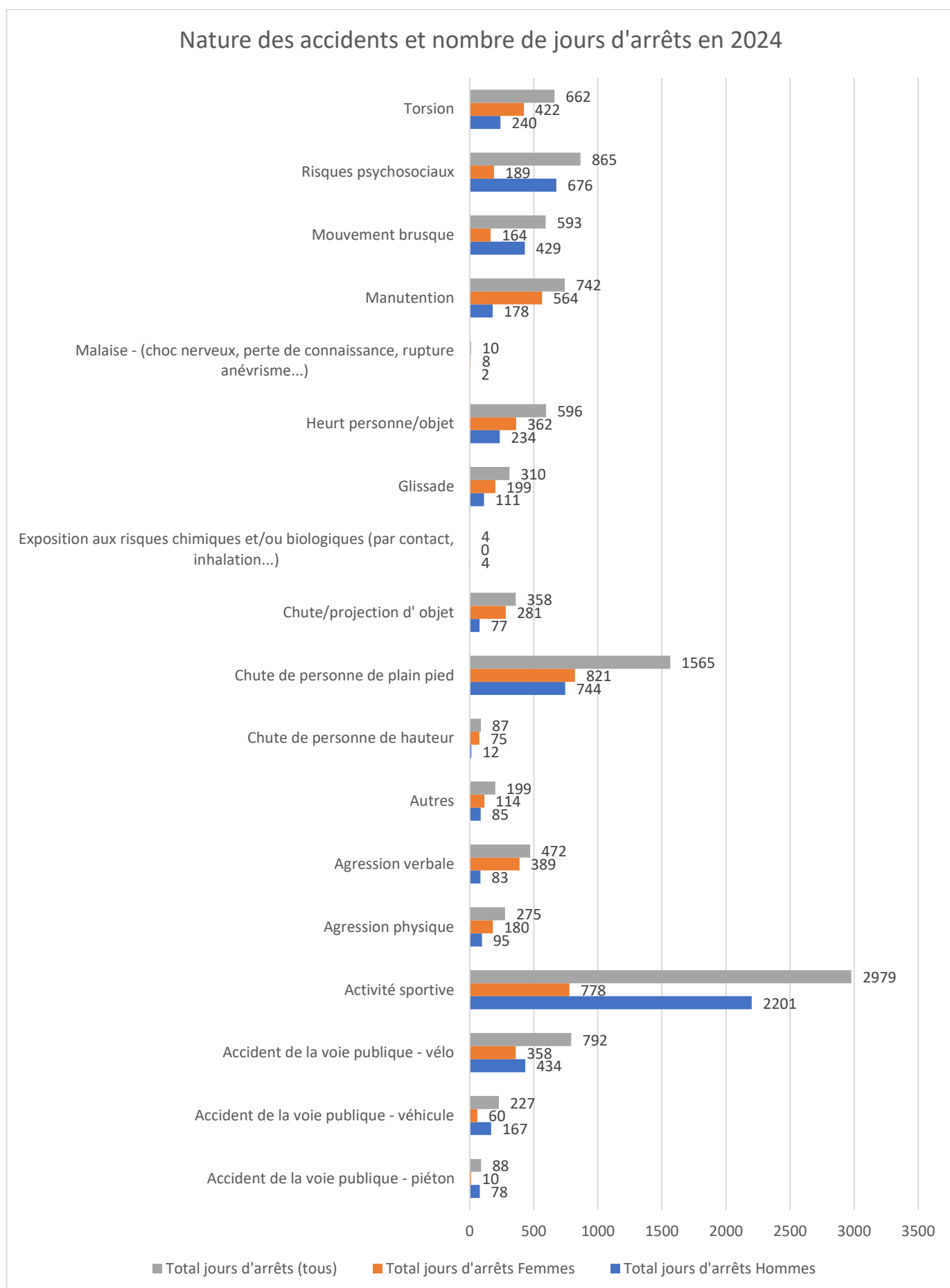
Leur répartition est la suivante :



<sup>3</sup> Source BDS 2023

2. Lieux de survenue des accidents déclarés et reconnus :

3. Nature des lésions des accidents déclarés et reconnus en 2024 :

4. Nombre de jours d'arrêt de travail (ITT) en fonction de la nature de l'accident :

Selon la nature des accidents reconnus, le nombre de jours d'arrêts de travail se répartit de la façon suivante :

Nature de l'accident	Nombre total de jours d'arrêts	Nombre total d'accidents avec ITT	Nombre moyen de jours d'arrêts par accident
Accident de la voie publique - piéton	88	3	29,33
Accident de la voie publique - véhicule	227	14	16,21
Accident de la voie publique - vélo	792	30	26,4
Activité sportive	2979	99	30,09
Agression physique	275	17	16,18
Agression verbale	472	7	67,43
Autres	199	9	22,11
Chute de personne de hauteur	87	9	9,67
Chute de personne de plain-pied	1565	34	46,03
Chute/projection d'objet	358	12	29,83
Exposition aux risques chimiques et/ou biologiques (par contact, inhalation...)	4	1	4
Glissade	310	11	28,18
Heurt personne/objet	596	41	14,54
Malaise - (choc nerveux, perte de connaissance, rupture anévrisme...)	10	2	5
Manutention	742	29	25,59
Mouvement brusque	593	27	21,96
Risques psychosociaux	865	9	96,11
Torsion	662	21	31,52
<b>TOTAL</b>	<b>10824</b>	<b>375</b>	<b>28,86</b>

#### IV. Focus sur les accidents de service et les maladies professionnelles des femmes

Les données AT/MP font état d'une surreprésentation des femmes dans les accidents déclarés et reconnus : **80,6 % des accidents concernent des femmes (79,7 en 2023)** alors qu'elles représentent 74 % de l'**effectif** total du ministère

##### 1. Type d'accidents

Les femmes, qui constituent 74% des effectifs, sont surreprésentées dans les accidents de travail déclarés pour les années 2023 et 2024, tandis que pour les accidents de trajet et de mission, leur représentation est conforme ou légèrement inférieure à leur poids dans l'effectif.

##### 2. Nature des accidents reconnus :

Nature d'accident	Pourcentage de femmes (%)
Chute de plain-pied	88,8
Accident voie publique - piéton	88,1
Agression physique	85,7
Risques psychosociaux	85,0
Agression verbale	84,8
Chute de hauteur	84,3
Glissade	80,0
Heurt personne/objet	80,0
Accident voie publique - véhicule	75,0
Manutention	65,0
Accident voie publique - vélo	60,0
Activité sportive	55,0

En 2024, **les femmes sont surreprésentées dans la majorité des types d'accidents**, notamment ceux liés aux chutes, malaises, agressions, accidents de la voie publique (hors vélo), RPS.

Elles sont particulièrement surreprésentées dans les accidents liés à des :

- chutes : de plain-pied 88,8 % et de hauteur 84,3 % (plain-pied : 89 %, hauteur : 86,5 % en 2023) ;
- agressions : physique : 84,9 % et verbale : 83,2 % (physique : 85,7 %, verbale : 84,8 % en 2023) ;
- accidents de la voie publique piétons 88,1 % (85,5 % en 2023) ;
- Risques psychosociaux 85% en 2024.

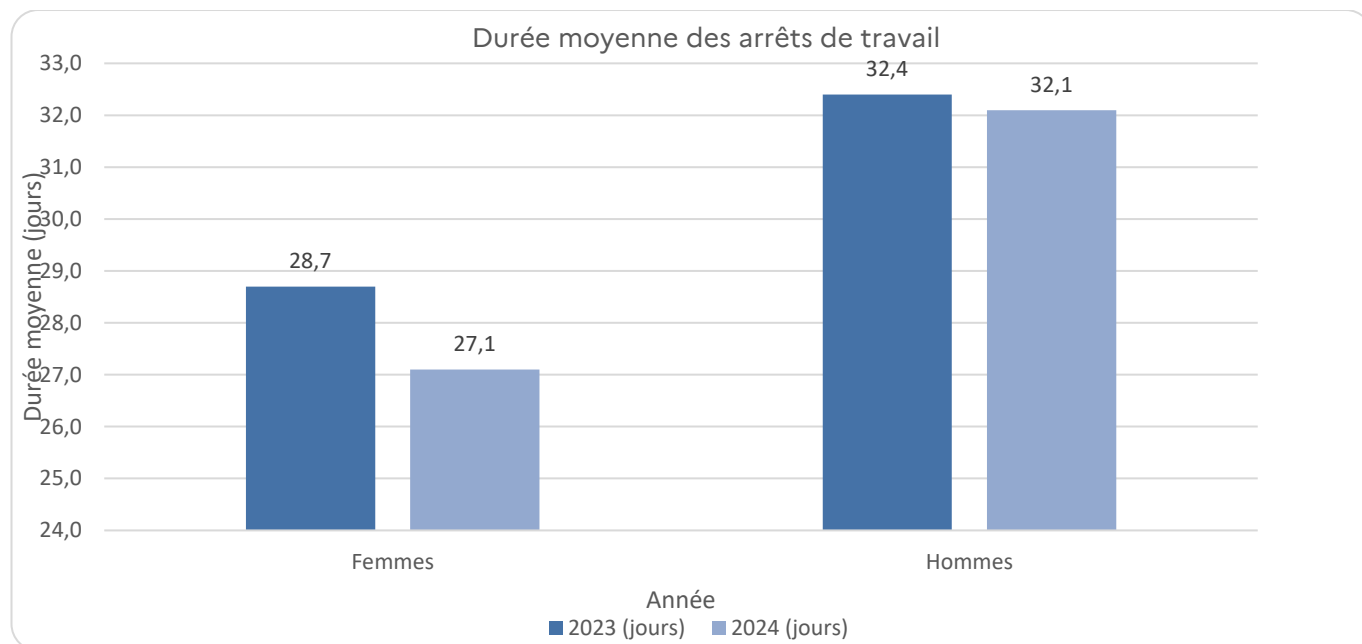
Pour les accidents liés au sport, au vélo, à la manutention ou à certains malaises graves (cardiaque, AVC), leur part est inférieure à 74 %.

### 3. Fréquence et nombre de jours d'arrêts de travail :

Les accidents avec arrêt sont plus fréquents pour les femmes que pour les hommes (80%). De plus, les femmes concentrent la majorité des jours d'arrêts (77%).

En revanche, la durée moyenne d'un arrêt est plus courte chez les femmes que chez les hommes, et cet écart est stable en 2023 et en 2024.

En 2024, les femmes ont une durée moyenne d'arrêt de 27,1 jours (28,7 jours en 2023) contre 32,1 jours pour les hommes (32,4 jours en 2023).



### 4. Nature des lésion :

Les femmes sont surreprésentées pour la plupart des types de lésions, surtout pour :

- les troubles musculosquelettiques (TMS) : **79 %** des lésions déclarées par des femmes ;
- les douleurs : **82 %** des lésions déclarées par des femmes ;
- les entorses : **84,5 %** des lésions déclarées par des femmes ;
- les cervicalgies : **87,6 %** des lésions déclarées par des femmes ;
- les traumatismes psychologiques : **84,7** des lésions déclarées par des femmes ;
- les commotions : **79 %** des lésions déclarées par des femmes).

Elles déclarent globalement plus de lésions que les hommes, à la fois en nombre absolu et en proportion par rapport à leur part dans l'effectif total.

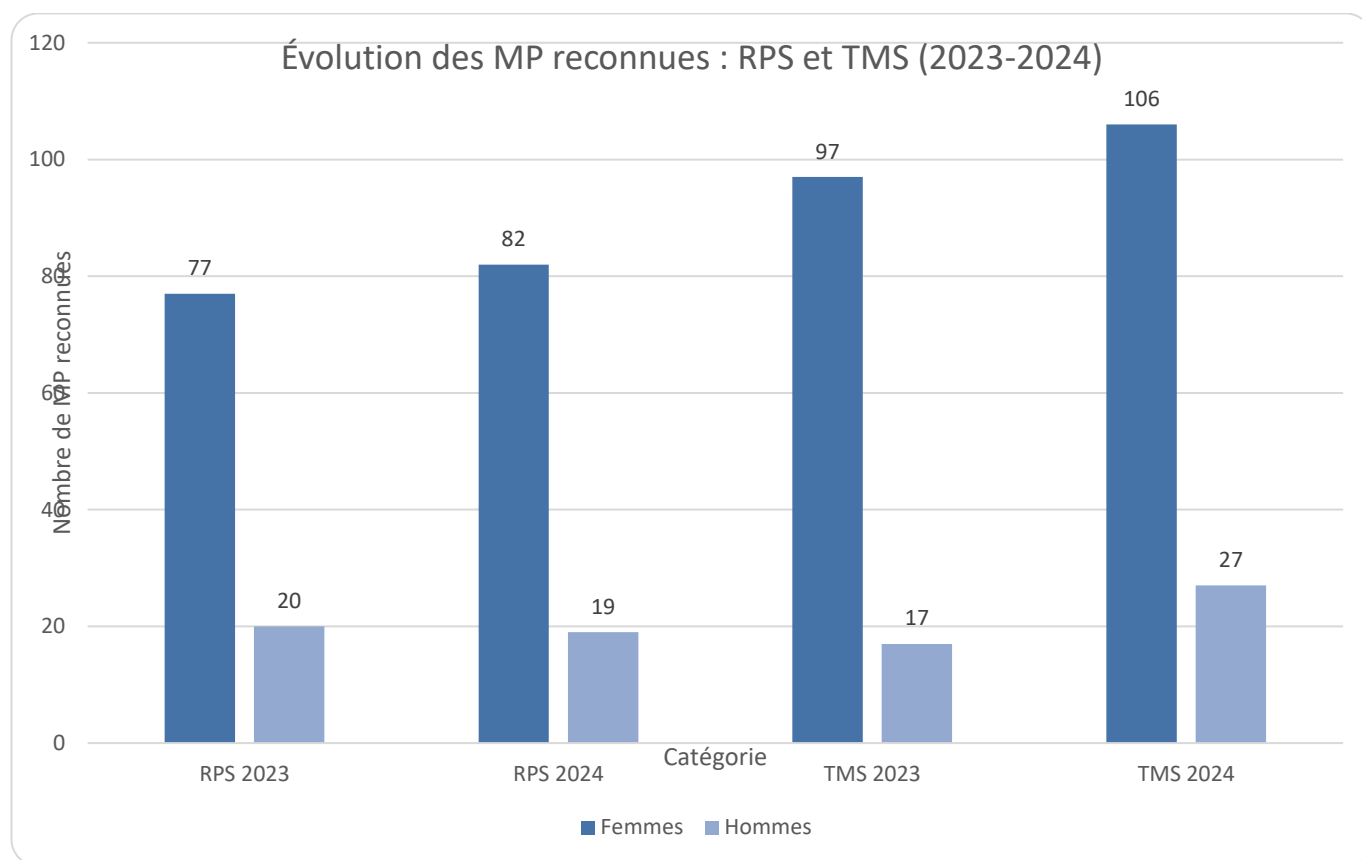
## 5. Maladies professionnelles :

Toutes causes confondues, les femmes représentent 77 % des maladies professionnelles reconnues en 2024 (79 % en 2023), soit un taux de maladies professionnelles supérieur à leur part au sein du MEN (74% des effectifs).

Ces taux sont encore supérieurs pour certaines maladies professionnelles, notamment en lien avec les RPS et les TMS.

En 2024, 101 maladies professionnelles en lien avec les RPS ont été reconnues dont 82 concernant des femmes soit 81 % des maladies professionnelles en lien avec des RPS (80 % en 2023).

En 2024, 133 maladies professionnelles en lien avec le tableau 57 de la sécurité sociale<sup>4</sup>, ont été reconnues dont 106 concernant des femmes soit près de 80 % (85 % en 2023).



En 2023, ces deux catégories de maladies professionnelles ont généré :

- Pour les TMS : 5866 jours d'arrêts pour les femmes / 2418 jours d'arrêts pour les hommes
- Pour les RPS : 12179 jours d'arrêts pour les femmes / 4006 jours d'arrêts pour les hommes

<sup>4</sup> référentiel principal pour la reconnaissance des affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail